

MINISTERE DE L'INTERIEUR PREFECTURE D'ANTSIRABE DISTRICT D'ANTSIRABE II

Avis de Consultation Ouverte

N° 008-2025/PREF.ABE/PRMP/DIST.ABE II

1. Le MINISTERE DE L'INTERIEUR invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "Fourniture et livraison de : 1 salon complet, 3 chaises roulantes et 320 chaises royale pour les Communes et District Antsirabe II CIAD 2025. ".

Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

- 2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation à prix unitaire.
- 3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : BUREAU DE LA PREFECTURE ANTSIRABE

Rue:

Etage / Numero de Bureau : 1er Etage, Porte n°13

- 4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré BUREAU DE LA PREFECTURE ANTSIRABE 1er Etage, Porte n13 et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:
 - Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)
- Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés). Le paiement devra être effectué :
 - Soit en espèce
 - Soit par chèque Bancaire.
- 5. Les plis devront parvenir BUREAU DE LA PREFECTURE ANTSIRABE 1er Etage, Porte n°13 au plus tard le 31/10/2025 à 09 H 30 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.
- 6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.
- 7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:
 - un millions mille huit cent soixante-quatorze Ariary (Ar1 001 874.00)
- , ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :
 - Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances
- Soit par Garantie Bancaire
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Madame le Trésorier Général Antsirabe



à Le 21/10/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics

ACPX_2500895-203CPX001 21/10/2025